

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par sa Présidente le 12 mars 2024, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 12 mars 2024, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Madame Sabine PATOUX, Présidente.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatah	FAURE Dominique	LECUYER Marc
ASLANGUL Charles (4)	FAURE SOULET Jean-Paul	PATOUX Sabine
BEDU Vincent (1)	FEMEL Yvan (3)	RAYMOND Frédéric (2)
DOUSSET Didier	FOSSOYEUX Dominique	TAUPIN Laurent
CAPLAIN Henri	HANNI Vanessa	THOREAU Yves
DUBUS Philippe	LEYDIER Gaëlle	TMIMI Hocine
DUVAUDIER Michel		

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
AUBERT Daniel	DUBUS Philippe
ASLANGUL Charles (4)	PATOUX Sabine
CHAZOTTES Jean-François	TMIMI Hocine
BEGAT Jean-Philippe	FAURE SOULET Jean-Paul
FEMEL Yvan (3)	THOREAU Yves
DUCELLIER Nicolas	BEDU Vincent
TIMERA Hawa	HANNI Vanessa
RAYMOND Frédéric (2)	LEYDIER Gaëlle

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
- (2) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Madame LEYDIER Gaëlle
- (3) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Monsieur Yves THOREAU
- (4) Arrivé à 10h33

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidente ayant ouvert la séance, Monsieur DUVAUDER Michel été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération 2024 – 4 C Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 18
Représentés	: 7
Votants	: 25
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 25
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION N° 2024-4 C
DU COMITE SYNDICAL
Séance n° 1 de mars 2024

Objet : Election et présidence de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du SAF94

VU les L 1414-2 et L 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport 2024-1 C à 2024-4 C,
Considérant qu'il convient de définir la composition de la CAO,
Le Comite Syndical, après avoir délibéré,

PREND ACTE :

Article 1 : Que la présidence de la Commission d'Appel d'offres revient au Président du SAF94 Monsieur **Charles ASLANGUL**.

Article 2 : Elit en qualité de membres titulaires :

- 1) Sabine PATOUX
- 2) Vincent BEDU
- 3) Jean-François CHAZOTTES
- 4) Nicolas DUCCELLIER
- 5) Gaele LEYDIER

Article 3 : Elit qualité de membres suppléants :

- 1) Tonino PANETTA
- 2) Hocine TMIMI
- 3) Yves THOREAU
- 4) Hawa TIMERA
- 5) Vanessa HANNI

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

